



Pierre SIROT

psiro@racine.eu

T. +33 (0)2 40 48 02 12

F. +33 (0)2 40 89 03 82

Barreau de Nantes (2003)
Barreau de Paris (1999 - 2002)
Associé du cabinet Racine
depuis 2007

BANQUE - FINANCE

Pierre Sirot intervient principalement en droit bancaire et financier.

Il gère tous les contentieux liés à la validité et à l'exécution des opérations bancaires ou financières et conseille ses clients à tous les stades du litige (négociations amiables, conciliation, médiation, arbitrage ou procédure judiciaire).

Pierre Sirot intervient également en matière de contentieux commerciaux et, notamment, en matière de prévention des difficultés économiques des entreprises, notamment sur des mandats ad hoc, des procédures de liquidation volontaire et obligatoire et des procédures collectives.

Il détient un savoir-faire en matière de voies d'exécution complexes et, notamment, de saisie immobilière.

Pierre Sirot anime également depuis plusieurs années des formations pour des salariés de grands groupes industriels en matière de responsabilité pénale.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Droit bancaire et financier
- Procédures collectives
- Recouvrement de créances
- Voies d'exécutions complexes

PARCOURS

- Racine Nantes depuis 2003
- Cabinet Lyonnet Bigot & Associés (2001 - 2003)
- Cabinet JP Phelip – Paris (1999 - 2000)

FORMATION

- DEA droit des affaires (Université Paris X Nanterre)
- Maîtrise de droit des affaires (Université Paris X Nanterre)

LANGUES

Français / Anglais

DIVERS

Ancien membre du conseil de l'Ordre